

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2078>

# **Qualité de l'air intérieur, efficacité énergétique : des plans d'actions**

- Nos projets & actions en cours - Les politiques de transition écologique en France - Chronique d'Adéquations sur la transition écologique -

Date de mise en ligne : mardi 5 novembre 2013

---

**Site de l'Association Adéquations**

---

### **Un plan d'actions a été lancé sur la qualité de l'air intérieur, ainsi qu'un plan de rénovation thermique des logements. Dans la pratique, il sera important que ces deux démarches parviennent à concilier santé environnementale et efficacité énergétique.**

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministère des Affaires sociales et de la Santé ont rendu public le 23 octobre 2013 le Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur. Concrétisant des propositions de la Conférence environnementale de septembre 2012, ce Plan fera partie du 3ème Plan national environnement santé (PNSE) qui doit être adopté d'ici l'été 2014.

En France, le nombre de personnes allergiques a doublé entre 1980 et 2000. 3,5 millions de personnes souffrent d'asthme. Les enfants sont particulièrement touchés : c'est la première cause d'absentéisme scolaire. Le ministère du Développement Durable estime « *entre 10 et 40 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur, dont 1 milliard pour le remboursement des médicaments anti-asthmatiques* ». En effet, on passe la majeure partie de notre temps dans des lieux confinés, alors même que l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur, entraînant des troubles respiratoires mais aussi des conjonctivites chroniques, irritations cutanées, fatigue, états nauséux...

Les causes de cette pollution sont multiples, d'ordre chimique : composés organiques volatils émanant des meubles, produits désodorisants, produits d'entretien, tabac ; et d'ordre microbiologique : moisissures dues à l'humidité.

Le plan d'actions prévoit une campagne de sensibilisation et un outil web d'auto-diagnostic pour le grand public, l'étiquetage de produits de consommation émetteurs de polluants volatils, tels que les encens, bougies et masquants d'odeur. Les encens les plus polluants seront interdits. Un rapport de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) indique ainsi que la combustion d'encens présente « *potentiellement des risques aigus, des risques chroniques et des risques cancérigènes* ». Les meubles pour enfants feront également l'objet d'une surveillance particulière. Notons que les produits et matériaux de construction et de décoration sont déjà étiquetés (suite au Grenelle) sur une échelle de A+ à C, en fonction du niveau de polluants qu'ils émettent dans l'air intérieur, mais leurs valeurs laxistes ont été critiquées par des associations de consommateurs.

Par ailleurs le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère du Développement durable ont lancé une campagne sur le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements « *J'éco-rénove, j'économise* » pour inciter les Français à faire des travaux de rénovation. L'objectif du gouvernement est de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 et de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020. Car le bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie en France et génère près du quart des émissions de gaz à effet de serre.

Un site [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) a été créé et 450 « *Points rénovation info service* » offrent un service gratuit de conseil. Des aides financières sont prévues. Ainsi pour lutter contre la précarité énergétique (qui selon la fondation Abbé Pierre toucherait 5 millions de ménages en 2013), le plafond de ressources donnant accès aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été relevé (26 000 Euros pour un couple sans enfant en province, contre 17 000 Euros auparavant), ce qui rend 46 % des Français éligibles à ces aides. Le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) constituent les deux principaux outils incitatifs à la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans le parc privé.

Ces initiatives illustrent la possibilité d'une synergie entre aspects écologiques (lutte contre le changement

climatique), sociaux (liens entre précarité énergétique et mauvaise santé environnementale), économiques (développement de filières et de nouveaux métiers). Elles requièrent aussi une vision transversale pour ne pas créer des effets contradictoires : isoler les bâtiments entraîne des économies d'énergie mais a pour effet de renforcer la pollution de l'air intérieur... C'est ce qui avait été constaté à partir de la fin des années 70 quand le choc pétrolier a incité à l'isolation. Celle-ci doit s'accompagner de la mise en oeuvre de systèmes efficaces de ventilation - sachant qu'un logement sur cinq en France n'a aucun système de ventilation. Le plan de rénovation actuel mentionne cette question. Il faudra aussi investir sérieusement dans la formation des professionnels du bâtiment.

A titre individuel, moins on consomme, moins l'air intérieur sera pollué : mieux vaut des meubles de récupération et des produits ménagers bio ou faits soi-même !

### Documentation

- ▶ Plan d'action sur la qualité de l'air intérieur (pdf 14 p.) : [>>>>](#)
- ▶ Campagne J'Eco Réno : [>>>>](#)
- ▶ [www.precarite-energie.org](http://www.precarite-energie.org)
- ▶ [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)
- ▶ Observatoire de la qualité de l'air intérieur : [www.oqai.fr](http://www.oqai.fr)